

Les personnels des établissements publics de recherche

Projection du système éducatif à dix ans Personnels

→ Sur la période 2002-2011, environ 37 % des 42 200 personnels titulaires, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs des établissements à caractère scientifique et technique (EPST) et 26 % des 20 600 personnels titulaires des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) en activité en décembre 2000, partiront définitivement. Cela correspond en moyenne à 530 départs par an dans les EPIC, dont 85 % environ auraient lieu à 55 ans et plus, et à 1 550 départs par an dans les EPST, dont 90 % à 55 ans et plus.

□ DÉPARTS DES PERSONNELS DES EPST

En décembre 2000, près de 42 200 titulaires sont en activité dans les EPST (*tableau 1*). Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), établissement le plus important par son effectif, regroupe près des deux tiers des personnels des EPST, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) 20 % et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) 11 %.

Plus de 60 % des personnels des EPST appartiennent à la catégorie A, un tiers à la catégorie B et l'effectif de la catégorie C est peu important (*tableau 1*). Pour les besoins de l'étude, les personnels de catégorie A ont été répartis en trois sous-groupes : les chercheurs, les ingénieurs de recherche et les autres agents de catégorie A ont été étudiés séparément, leurs fonctions étant très différentes ainsi que leur calendrier de départ.

L'âge moyen du personnel varie de 42 à 46 ans selon l'établissement. La proportion des personnels de plus de 50 ans est élevée (41 % pour l'ensemble des personnels). Les ingénieurs de recherche sont particulièrement âgés (plus de la moitié a plus de 50 ans) ainsi que les ingénieurs d'études (la moitié a plus de 50 ans).

La répartition hommes-femmes est proche de l'équilibre pour l'ensemble des EPST (44 % de femmes). Elle est déséquilibrée au niveau des différentes catégories, excepté pour les ingénieurs d'études (50 %). Les femmes représentent plus des deux tiers du personnel de catégorie C, alors que cette proportion est inversée chez les ingénieurs de recherche et les chercheurs (*graphique 1*).

Les départs des personnels des EPST sont estimés à 1 500 par an en début de période (*tableau 2*). Cette étude a été effectuée en supposant la non-reconduction du congé de fin d'activité (CFA) après 2002.

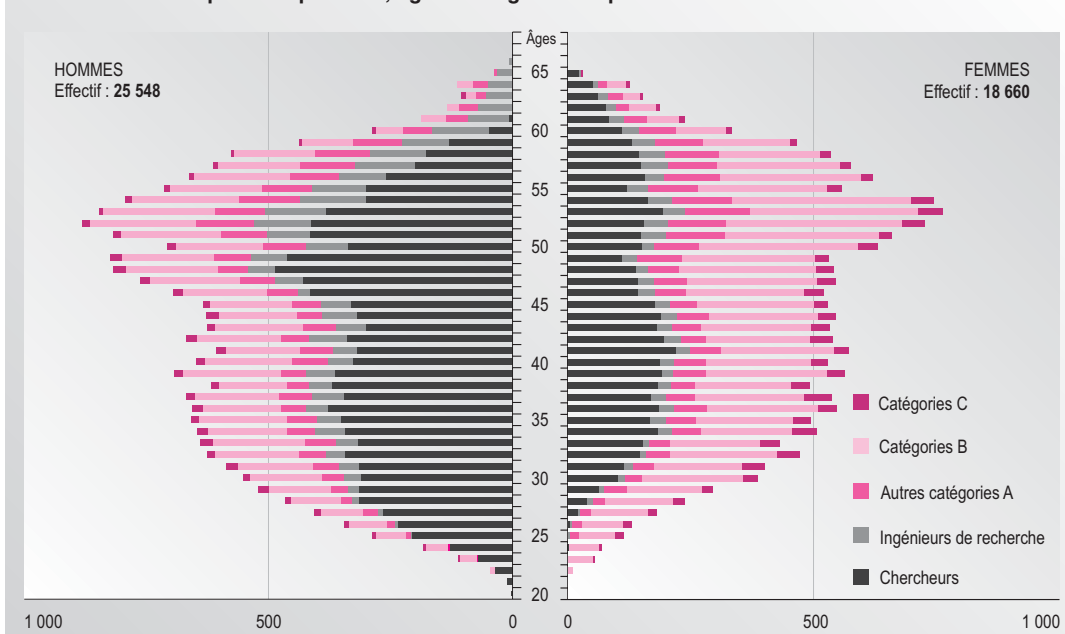
Monique BONNEAU
Bureau des études statistiques sur la Recherche
Pascale DEROUILLON-ROISNÉ
Bureau de la prévision des effectifs
Emmanuel WEISENBURGER
Bureau des études statistiques sur la Recherche
Direction de la programmation et du développement

Compte tenu de cette hypothèse, les départs, élevés en 2002, diminueraient fortement en 2003, puis augmenteraient pour dépasser 1 650 en 2007 et 2008, et enfin baisseraient en 2009 en raison de l'arrivée de générations moins nombreuses à l'âge de la retraite. Les départs des chercheurs, peu enclins à partir en CFA, sont moins élevés pendant la première période.

Sur la période 2002-2011, 80 % des départs des personnels de catégorie C, 88 % des départs des

personnels de catégorie B, 92 % des départs des personnels de catégorie A ont lieu à 55 ans ou plus et peuvent être considérés comme des départs à la retraite. La proportion des départs plus importante chez les ingénieurs d'études et les ingénieurs de recherche que chez les chercheurs s'explique d'une part par des âges moyens plus élevés (47 et 49 ans contre 46 pour les chercheurs), et d'autre part par des départs à la retraite moins tardifs.

GRAPHIQUE 1 – Répartition par sexe, âge et catégorie des personnels EPST au 31 décembre 2000



THÈME

TABLEAU 1 – Les personnels des EPST en décembre 2000

France métropolitaine + DOM

Catégorie	Effectif	Répartition (%)	Proportion de femmes (%)	Proportion de 50 ans et plus (%)
Chercheurs	17 122	41	31	41
Ingénieurs de recherche	3 782	9	30	55
Ingénieurs d'études	5 178	12	50	49
Total A	26 082	62	35	45
B	14 339	34	58	37
C	1 787	4	67	26
Total	42 208	100	44	41

TABLEAU 2 – Départs des personnels des EPST selon la catégorie

France métropolitaine + DOM

Catégorie	Effectif	Départs 2002 à 2011		Départs 2002-2003	Départs 2004-2008	Départs 2004-2011
		Nombre	Taux (%)	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle
Chercheurs	17 122	5 617	33	497	568	578
Ingénieurs de recherche	3 782	1 720	45	184	181	169
Ingénieurs d'études	5 178	2 285	44	245	235	224
Total A	26 082	9 622	37	926	984	971
B	14 339	5 329	37	523	535	535
C	1 787	542	30	53	53	55
Total	42 208	15 493	37	1 502	1 572	1 561

LECTURE – Sur les 17 122 chercheurs des EPST en activité en 2000-2001, tous motifs confondus, 5 617 (soit 33 %) partiront définitivement entre 2002 et 2011 : les départs annuels moyens s'échelonneront de 497 pour la période 2002-2003 à 578 pour la période 2004-2011.

DÉPARTS DES PERSONNELS DES EPIC

En décembre 2000, près de 20 600 titulaires sont en activité dans les EPIC¹ (tableau 3). Plus de la moitié d'entre eux travaillent au Commissariat à l'énergie atomique (CEA). L'âge moyen s'étend de 35 à 42 ans selon les établissements. Les chercheurs représentent plus de la moitié des personnels des EPIC.

La part des femmes est moins élevée dans les EPIC que dans les EPST : 31 % seulement du personnel contre 44 % dans les EPST. Les femmes ne représentent que 22 % des chercheurs des EPIC (31 % dans les EPST).

Le personnel est jeune : près des trois quarts a moins de 50 ans (graphique 2).

Les départs des personnels des EPIC se situent autour de 400 en moyenne par an en début de période (tableau 4). Ils augmentent ensuite pendant toute la période du fait du vieillissement de la population.

Sur la période 2002-2011, près de 85 % des départs auraient lieu à 55 ans ou plus et peuvent être considérés comme des départs à la retraite. ■

NOTE

1. Pour certains EPIC, seule la partie du personnel affectée à la recherche est prise en compte.

TABLEAU 3 – Les personnels des EPIC en décembre 2000

France métropolitaine + DOM				
Catégorie	Effectif	Répartition (%)	Proportion de femmes (%)	Proportion de 50 ans et plus (%)
Chercheurs-ingénieurs	10 927	53	22	28
Soutien technique ¹	5 042	25	25	24
Total cadres et assimilés	15 969	78	23	27
Autres personnels	4 595	22	59	29
Total	20 564	100	31	27

1 – Personnel qualifié en appui aux chercheurs-ingénieurs.

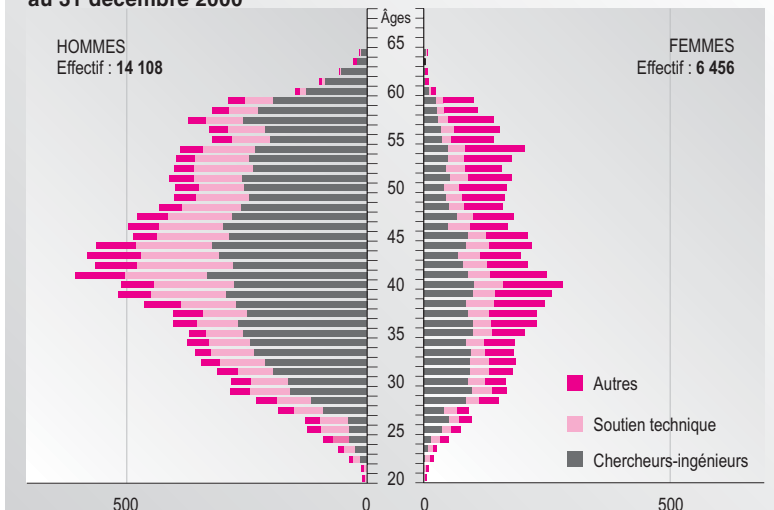
TABLEAU 4 – Départs des personnels des EPIC selon la catégorie

France métropolitaine + DOM						
Catégorie	Effectif	Départs 2002 à 2011		Départs 2002-2003	Départs 2004-2008	Départs 2004-2011
		Nombre	Taux (%)	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle
Chercheurs-ingénieurs	10 927	2 576	24	167	264	280
Soutien technique ¹	5 042	1 270	25	94	127	135
Total cadres et assimilés	15 969	3 846	24	261	391	415
Autres personnels	4 595	1 453	32	140	144	147
Total	20 564	5 299	26	401	535	562

1 – Personnel qualifié en appui aux chercheurs-ingénieurs.

LECTURE – Sur les 10 927 chercheurs des EPIC en activité en 2000-2001, tous motifs confondus, 2 576 (soit 24 %) partiront définitivement jusqu'en 2011 : les départs annuels moyens s'échelonnent de 167 pour la période 2002-2003 à 280 pour la période 2004-2011.

GRAPHIQUE 2 – Répartition par sexe et âge des personnels des EPIC au 31 décembre 2000



À LIRE

« Recherche et développement en France », *Les dossiers*, n° 126, décembre 2001, MEN-Direction de la programmation et du développement.
« Les femmes dans la recherche française. Livre blanc », ministère de la Recherche, mars 2002.

Champ – L'étude des départs porte sur les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).

Les EPST comprennent, classés par ordre d'importance des effectifs, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF), le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et l'Institut national d'études démographiques (INED).

Les EPIC comprennent le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Centre national d'études spatiales (CNES), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Laboratoire national d'essais (LNE) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). Les personnels de l'Agence française de l'innovation (ANVAR) ne sont pas pris en compte.

Hypothèses, méthodes et sources – Les effectifs des personnels sont évalués à partir des résultats de l'enquête annuelle auprès des organismes publics de recherche sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D). Les EPST et les EPIC communiquent des pyramides des âges détaillées par catégorie depuis l'enquête de l'année 2000.

Les taux de départs - nets des retours avant 55 ans - des personnels autres que les chercheurs sont ceux calculés pour les personnels ITARF (ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et de formation) de l'Éducation nationale, à partir des fichiers de paye de 1995 à 2002. Ils sont déclinés par type de personnel, par âge (ou tranche d'âge), par catégorie (A, B, C) et par sexe. Les taux obtenus sont appliqués aux catégories correspondantes des ITA des EPST et des EPIC.

Les taux de départ des chercheurs après 55 ans ont été calculés à partir des pyramides des âges des enquêtes de 1994 à 1998. Les taux de départ appliqués avant 55 ans sont ceux des ingénieurs de recherche de l'Éducation nationale.

Les taux de départ prennent en compte les départs définitifs (retraite, démission, etc.) d'une année sur l'autre, ainsi que les départs libérant un emploi (congé de longue durée, détachement, etc.) si ces derniers sont suivis d'un départ définitif les années suivantes.

Les départs peuvent donc se faire de trois façons :

- les départs en congé de fin d'activité (CFA) en 2002, comptabilisés la première année de congé ;
- les départs définitifs des personnels qui occupent un emploi, comptabilisés l'année du départ ;
- les départs pour motifs entraînant la vacance de l'emploi (par exemple CLD) considérés comme définitifs dans la mesure où il n'y a pas de retour après quatre années d'absence.